### ART. 54 BIS F

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CE13

présenté par M. Potier, rapporteur

#### **ARTICLE 54 BIS F**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

 $\ll$  III. – À l'article L. 114-20 du code de la sécurité sociale, supprimer la référence : « L. 83 B ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'opérer une coordination dans le code de la sécurité sociale.